4 PORTAILS POUR LES LICENCES DU DOMAINE SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTÉ

Un système de "portail" (sauf pour la licence MIASHS) permet aux étudiants en première année de choisir progressivement leur mention de licence.

- **Chimie-biologie**
- **Mathématiques-Physique-Chimie**
- **Mathématiques-Informatique**
- **Biologie-Informatique**

Une orientation progressive en première année de licence

L'enseignement de la première année de licence est organisé en **trois blocs de connaissances et compétences (BCC).**

Le 1er BCC disciplinaire fondamental assure la **transition lycée-université** et est structuré en 4 unités d'enseignement (UE) scientifiques obligatoires.

Le 2nd BCC disciplinaire approfondi a pour objet la **consolidation des disciplines scientifiques** et est organisé en 2 UE scientifiques et 2 UE scientifiques obligatoires à choix.

Le 3ème BCC transverse et linguistique comprend 1 UE de méthodologie de travail universitaire bi-disciplinaire scientifique, 1 UE d'anglais, 1 SPOC et 1 UE projet personnel étudiant d'insertion (PPEI).

Le choix de la mention se fait en 2ème année de Licence au semestre 3.
Les semestres 4, 5 et 6 sont ceux de la spécialisation et du choix du parcours.